Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20261102-BC_20261102_111-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

prise par délégation du conseil
de Ploërmel Communauté

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 novembre, à 19H00, les membres du bureau de Ploërmel Communauté se sont réunis à l'hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 27 octobre 2026 communautaire sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 22 septembre 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Membres du bureau présents :
Ronan COIGNARD ; Kévin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Fanny LARMET ; Fabienne BRIERO ; Michel PICHARD ; Christophe LAUNAY ; Charles-Édouard FICHET ; Jean-Charles SENTIER ; Florence PRUNET.

Membres du bureau absents :
Hania RENAUDIE ; Sophie COUTANT ; Stéphane JAN ; Yannick LE BORGNE.

Kévin ARGENTIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres du bureau :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : le quorum est atteint et le bureau peut valablement délibérer.

OBJET : N°BC-111/2026 – SPORT – SUBVENTIONS 2026 A DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU.

Rapporteur : Fanny LARMET

Vu les délibérations du conseil communautaire N°CC-081/2026 du 29 avril 2026, délégant au bureau un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes et notamment la possibilité « de décider l'attribution de subventions aux personnes morales de droit privé n'excédant pas 1 500 € et dans la limite des crédits prévus au budget »,

Il est exposé aux membres du bureau les différents dossiers de demandes de subventions pour l'année 2026, inférieurs à 1500 €, présentés par les associations et autres organismes depuis le conseil communautaire du 29 juin 2026.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer et de verser les subventions suivantes :

Objet	Association	Bénéficiaire	Montant
Sportive de haut niveau	Club Nautique Ploërmel Brocéliande	Gwénola MARY, membre de l'équipe de France U21 de Kayak Polo, 4ème au Championnat du Monde, à Duisbourg, le 20 septembre 2026	500€
Sportif de haut niveau	Trecistes de Kerviolo	Vincent COMBES, Champion du Monde en individuel et par équipe, à Barcelone, le 6 septembre 2026	1 000€

Vu l'avis favorable de la commission « sport » du 15/09/2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20261102-BC_20261102_111-DE

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 10
. **Pour** : 10
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0

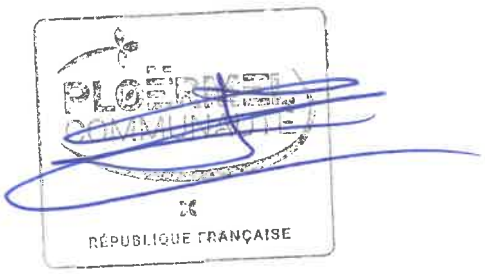
. **Suffrages exprimés** : 10
. **Majorité absolue** : 6

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **ATTRIBUE** les subventions demandées ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le président, ou à la vice-présidente déléguée, pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents relatifs à la mise en place de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Kévin ARGENTIN





La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.